

# Annexe 4

## MODELE D'ATTESTATION DE REGLAGE ET D'ENTRETIEN DES LIMITEURS DE PRESSION ACOUSTIQUE

NATURE DE L'INTERVENTION : INSTALLATION  / VERIFICATION PERIODIQUE

### IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Raison Sociale :

Type d'établissement :

Identification de la salle :

Adresse :

Responsable :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

### INSTALLATEUR / INTERVENANT MAINTENANCE

Raison Sociale :

Responsable :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

### ETUDE D'IMPACT DES NUISANCES SONORES (EINS)

Rédacteur / société :

Date de l'étude

Niveau sonore prescrit en dB	dB A	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1 KHz	2 KHz	4 KHz

### CONFORMITE AU CAHIER DES CHARGES

Le limiteur est conforme au cahier des charges annexé à l'arrêté du 15 décembre 1998 pris en application du décret n° 98-1143 du 15 décembre 1998 relatif aux prescriptions applicables aux établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée, à l'exclusion des salles dont l'activité est réservée à l'enseignement de la musique et de la danse. :  oui  non

Pour le scellage électronique du limiteur, le signataire du présent certificat atteste que le mot de passe n'a pas été communiqué :  oui  non.

### VERIFICATION PERIODIQUE

Date de la vérification : ...../...../.....

Appareil en bon état et fonctionne :  oui  non

Etalonnage → Valeur étalon : Valeur lue :

Calibrage :  oui  non

Edition de l'historique : aucun incident et dépassement signalé  oui  non

Mesures correctives préconisées par le contrôleur :

-

-

### LIMITEUR DE NIVEAU SONORE

Marque :

Type :

N° de série :

Catégorie (norme AFNOR) : 1  2  3

Emplacement du Microphone :  Joindre un croquis du système de diffusion sonore dans la salle avec l'emplacement du micro

Emplacement du micro conforme à l'étude :  oui  non  Pas indiqué dans l'EINS

Type de scellés  mécanique  électronique

Société ayant réglé et plombé le limiteur :

### LIMITATION EN NIVEAU GLOBAL oui non

Réglage du limiteur <sup>(1)</sup> :

Niveau sonore global en dB(A) :

Temps d'intégration en Sec. :

Temps d'avertissement en Sec. <sup>(2)</sup> :

Durée de la sanction en Sec. <sup>(2)</sup> :

### LIMITATION PAR BANDES D'OCTAVES oui non

Réglage du limiteur <sup>(1)</sup> :

Niveau sonore global en dB(A) :

Temps d'intégration en Sec. :

Niveau à 63 Hz <sup>(3)</sup> en dB :

Niveau à 125 Hz en dB :

Niveau à 250 Hz en dB :

Niveau à 500 Hz en dB :

Niveau à 1 KHz en dB :

Niveau à 2 KHz en dB :

Niveau à 4 KHz en dB :

<sup>(1)</sup> Valeur de réglage permettant le respect du niveau sonore prescrit dans l'étude au point le plus bruyant accessible au public, ou au point désigné par l'acousticien pour la protection des riverains.

<sup>(2)</sup> pour les limiteurs à coupure

<sup>(3)</sup> donnée non obligatoire

### CONNECTIQUE

Le câblage de l'installation est protégé par capotage  oui  non

Le câblage de l'installation est facilement accessible  oui  non

Je soussigné atteste avoir réglé et plombé le limiteur conformément aux recommandations et valeurs indiquées dans l'étude de l'impact sonore indiquées ci-dessus.

Fait à , le

Signature et cachet de l'organisme certificateur